

CDAM 2B

# COMITE DEPARTEMENTAL D'AEROMODELISME DE HAUTE CORSE

Procès-verbal d'assemblée constitutive du 03 décembre 2011

**COMITE DEPARTEMENTAL D'AEROMODELISME DE HAUTE CORSE**  
**(CDAM N° 2020B)**

**Procé-verbal de l'assemblée constitutive du 3 décembre 2011**

Le 3 décembre 2011 à 18h00, les fondateurs de l'association CDAM 2B se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Maison des associations de Corté.

Sont Présents :

Monsieur Daniel Dutilleul – Villa Suarella n15 – Résidence de Diane – 20 270 Aleria  
Monsieur FOURCADE Christophe – Route de cavone – 20 240 Ventiseri  
Mademoiselle MIGLIORE Céline – Route de cavone – 20 240 Ventiseri  
Monsieur ANGELI George François – Maison Saint Sauveur – Lieu-dit FEO – 20 212 Favallelo  
Monsieur FABIANI Jacques – lieu-dit costini 20 250 riventosa  
Monsieur FABIANI Joseph – 4 Bât G – Résidence Badello – 20 250 Corté  
Monsieur ALBERDI Bruno – L'ustréria 20 136 Bocognano  
Monsieur CARLENTINI Alfio – Résidence San'Anjelo – 34 ZI du Vazzio 20 290 Ajaccio

L'assemblée générale désigne Monsieur Daniel Dutilleul en qualité de président de séance et Mademoiselle Céline Migliore en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création du Comité Départemental d'Aéromodélisme de Haute Corse et commente le projet de statuts.

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur l'utilité ou non de la création d'un comité départemental d'aéromodélisme. Il entre autre est rappelé, à chaque participant, la charge de travail que cela représente et qu'une implication de tous sera nécessaire. Le débat est clôturé par l'acceptation unanime du projet.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil  
Président - Monsieur Daniel Dutilleul – Villa Suarella n15 – Résidence de Diane – 20 270 Aleria  
Secrétaire général - Monsieur FOURCADE Christophe – Route de cavone – 20 240 Ventiseri  
Secrétaire - Mademoiselle MIGLIORE Céline – Route de cavone – 20 240 Ventiseri  
Trésorier - Monsieur FABIANI Jacques – lieu-dit costini 20 250 riventosa

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à venir. Cette assemblée générale sera programmée en début d'année 2012.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions

**Signature**  
*Monsieur Daniel Dutilleul - Président*